

Feu vert au projet domiciliaire



PAULE VERMOT-DESROCHES
pvermot@lenouvelliste.qc.ca

TROIS-RIVIÈRES — La Ville de Trois-Rivières va de l'avant avec le développement résidentiel prévu par un promoteur privé sur le site du terrain de golf des Vieilles-Forges. Le conseil municipal a adopté, mardi soir, une résolution confirmant un protocole d'entente avec le promoteur Antonio Putorti qui permettra au cours des prochaines années le développement d'un nouveau quartier résidentiel sur ce terrain de golf, qui pourrait accueillir jusqu'à 447 portes.

Le projet avait soulevé de nombreuses questions auprès de citoyens habitant dans le secteur, dont les rues avoisinantes des Sentinelles et de la Nacelle, notamment en ce qui concerne les chemins d'accès au chantier, la préservation d'espaces verts et la construction d'un quartier résidentiel sous le corridor de descente des avions se rendant vers l'aéroport trifluvien.

Selon la conseillère municipale du secteur, Mariannick Mercure, plusieurs demandes formulées par les citoyens ont été rencontrées dans la conclusion de cette entente. D'abord, la Ville réalise un gain majeur en passant de 7 % à 15 % d'espaces verts qui seront sauvegardés, incluant la création de parcs qui seront tous reliés par des corridors piétonniers.

Une zone tampon de 50 pieds



Le conseil municipal de Trois-Rivières a adopté à l'unanimité un protocole d'entente avec le promoteur qui souhaite développer un projet domiciliaire au Club de golf des Vieilles-Forges. — PHOTO: SYLVAIN MAYER

derrière toutes les résidences adossées au golf est également prévue. Par ailleurs, alors que les résidents de la rue des Sentinelles craignent le passage massif de camions sur cette rue pour accéder au chantier lors de la construction des infrastructures de rues, un chemin de contournement est désormais prévu sur le terrain de golf avec sortie vers le boulevard des Forges par la rue Grimard.

Au bout de la rue des Sentinelles, la Ville fait aussi l'acquisition d'une amorce de rue afin de le transformer en espace vert et d'empêcher toute circulation à cet endroit menant vers le nouveau développement. Ce nouvel espace sera du même coup aménagé pour permettre aux camions

de déneigement et d'ordures desservant cette rue de pouvoir faire demi-tour, ce qu'ils ne pouvaient pas faire à ce jour.

CORRIDOR AÉRIEN

Un groupe de citoyens avaient fait savoir, dans des sorties médiatiques la semaine dernière, leur inquiétude de voir un projet domiciliaire s'ériger à cet endroit, qui se trouve en dessous du corridor aérien de la descente des gros porteurs qui peuvent se poser à l'aéroport trifluvien.

La demande de voir s'ériger une zone tampon de 300 pieds derrière ces domiciles devenait toutefois irrecevable, fait savoir la conseillère municipale, étant donné que le zonage de ce terrain avait déjà

été modifié au résidentiel en 2016, et que la Ville s'exposait à des poursuites importantes si elle empêchait le développement sur une si grande distance.

«Nous allons plutôt miser sur des campagnes d'information. Les nouveaux acheteurs qui choisiront de s'établir dans ce développement seront informés qu'il s'agit d'un corridor aérien et pourront alors faire le choix éclairé de venir s'y installer ou non», mentionne Mme Mercure. En séance de travail, il a d'ailleurs été soulevé que la rue des Sentinelles, déjà développée et où habitent plusieurs citoyens ayant formulé cette demande, se retrouve elle-même comprise dans ce corridor aérien.

Finalement, une telle modification

au règlement de zonage n'a pas à être soumise au processus référendaire, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, puisque lorsque la Ville modifie d'abord son Plan d'urbanisme pour ensuite faire concorder le zonage à cette nouvelle modification, elle doit procéder de la sorte. C'est d'ailleurs ce qui a été fait mardi soir, avec deux avis de motion, l'un modifiant le plan d'urbanisme et l'autre modifiant les différentes zones du secteur en zones résidentielles, en espaces verts et en zones tampons.

CITOYENS

Cinq citoyens présents lors de la séance ont posé des questions sur ce nouveau projet. De ce nombre, Suzanne Charette a déploré que cette entente ait été «négociée sous la constante menace de poursuite de la part du promoteur». «Négocier avec un couteau sous la gorge n'est jamais confortable», a signifié Mme Charette, ajoutant que ce développement domiciliaire n'était selon elle pas conforme à la politique de développement durable de Trois-Rivières et implorant le conseil de trouver une solution pour ne pas voir une quarantaine de maisons se construire sous le corridor aérien.

Pour sa part, la conseillère Mariannick Mercure a rappelé qu'à son élection, le projet était déjà négocié. «C'était canné, et on a quand même pu aller chercher des gains significatifs. Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, on ne peut pas demander à un promoteur de céder plus que 10% d'espaces verts, mais nous l'avons fait, nous sommes allés jusqu'à 15%», rappelle-t-elle.